



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 11163

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que l'université de Metz a demandé la création d'une faculté des sports. La faculté de Nancy est en effet saturée. Or un gymnase moderne et très bien équipé est en cours de construction à l'université de Metz. Dans un souci de démocratisation, il convient donc de donner aux jeunes étudiants de Lorraine du Nord des chances satisfaisantes par le biais de formations de proximité. Elle souhaiterait qu'il lui indique les suites qu'il envisage de donner à cette requête de l'université de Metz.

Texte de la réponse

S'il n'existe pas encore d'unité de formation et de recherche (UFR) en sciences et techniques des activités sportives (STAPS), l'université de Metz, soucieuse de répondre aux attentes des étudiants, est habilitée à délivrer un Deug STAPS depuis la rentrée 1998. En outre, le ministère a répondu favorablement à la demande d'ouverture d'une licence à la rentrée 2001.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11163

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 novembre 2001

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1284

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6619